



COMMUNIQUE DE PRESSE DU CHU DE TOULOUSE

Toulouse, le 28 janvier 2011

Le CHU de Toulouse inaugure l'unité de soins palliatifs Résonance

Le nouveau service de soins palliatifs du CHU de Toulouse, Unité Résonance, accueillera ses premiers patients à compter du 7 Février 2011 dans des locaux entièrement rénovés du Pavillon Junod à Casselardit. Cette unité dédiée de 10 lits prendra en charge des personnes en fin de vie âgées de plus de 15 ans 3 mois.

Accompagner dans la maladie et procurer une qualité de vie optimale

Les soins palliatifs, pratiqués par une équipe interdisciplinaire « visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage. »*. L'objectif de cette nouvelle structure est d'accompagner, dans sa maladie, la personne soignée à son rythme en lui procurant une qualité de vie clinique et relationnelle optimale.

Un dispositif de soins palliatifs élargi

Le CHU de Toulouse complète son dispositif de prise en charge en soins palliatifs en ouvrant cette unité de 10 lits supplémentaires afin de répondre à une prise en charge spécifique en soins pour des patients qui ne peuvent pas être suivis à domicile ou dans leur service d'origine.

Le CHU de Toulouse a développé progressivement le nombre de lits identifiés de soins palliatifs pour parvenir, à ce jour, à 24 lits répartis au cœur d'unités de soins afin de proposer une offre palliative en cas de besoin. Depuis 2005, une équipe mobile de soins palliatifs intervient sur l'ensemble des établissements du CHU de Toulouse permettant d'accompagner ainsi les équipes, les patients et leurs familles.

Invitation

Inauguration de l'unité de soins palliatifs Résonance

Mercredi 2 Février 2011 à 10h30

Pavillon JUNOD - 1^{er} étage,

170, avenue de Casselardit – Toulouse

En présence de Jean-Jacques ROMATET, directeur général, de Bernard PRADERE, président de la commission médicale d'établissement du CHU de Toulouse, et d'un représentant du maire de Toulouse.

L'équipe de l'unité Résonance sera à la disposition des médias à l'issue de la cérémonie.

* Article 1^{er}
de la loi de n°99-477

Merci de bien vouloir confirmer votre présence au 05 61 77 87 06